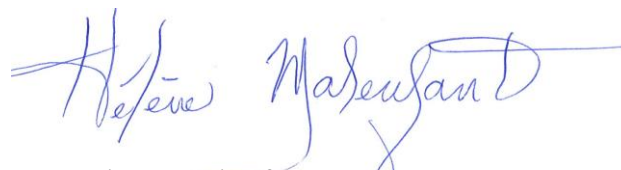

ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, HÉLÈNE MALENFANT, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

QUE la liste électorale municipale pour le scrutin du 2 novembre 2025 est entrée en vigueur le 3 octobre 2025. Celle-ci est divisée en une section de vote. Le nombre d'électeurs inscrits est deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299).

**Donné à Saint-Paul-de-la-Croix,
Ce troisième jour du mois d'octobre 2025.**



Hélène Malenfant, g.m.a.
Présidente d'élection



**Municipalité de
Saint-Paul-de-la-Croix**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Hélène Malenfant, présidente d'élection, résidant à Saint-Paul-de-la-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le troisième jour du mois d'octobre 2025, à chacun des endroits suivants :

- **L'entrée du bureau municipal;**
- **Site Web municipal.**

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
Ce troisième jour du mois d'octobre 2025.**

**Hélène Malenfant, g.m.a.
Présidente d'élection**